Mis en ligne le 5 décembre 2024
Par Louise de MASCAREL, assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-5-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 28 novembre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Alain FERNANDEZ est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-3.2-196

Cession de la parcelle cadastrée ZE 20, située impasse de Tolignat à Tullins, au profit de la SCI Société CML

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire expose :

Madame Carole MOTTIER et Monsieur Mathias LAVOLE ont acquis les écuries de Tolignat à Tullins en décembre 2022, par l'intermédiaire de la SCI Société CML, sise 10 Bis chemin de la Larde à Tullins (38210) dont ils poursuivent l'activité.

Ces derniers sont propriétaires des parcelles cadastrées section ZE n°1718, 19, 24, 27, 50, 52, 54 et 55.
La parcelle cadastrée section ZE numéro 20 appartient à la Commune de Tullins, traverse partiellement leur propriété et desservant la parcelle ZE 15 et ZE 51. Une servitude de passage pour celles-ci devra être stipulée dans l'acte de vente.

Dans le cadre de la mise à jour du plan et du tableau de classement des voies communales et chemins ruraux de la Commune de Tullins, dont l'enquête publique s'est déroulée du 16 au 31 octobre 2023, Madame MOTTIER et Monsieur LAVOLE ont adressé une demande d'acquisition de la parcelle cadastrée ZE 20, propriété du domaine privé de la Commune, d'une superficie de 1 834 m² et classée en zone A au PLU.

Il s'agit d'un terrain étroit en forme de T, enherbé et en nature de landes selon classification cadastrale.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-5-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

Le Pôle d'évaluation domaniale de l'Isère, sollicité par la Commune de Tullins, a rendu son avis n°2023-38517-81948 le 21 novembre 2023, lequel indique notamment :

« L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.
La valeur vénale du bien est arbitrée à 1 834 € arrondie à 1 800 €. Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 1 600 € (arrondie à 1 600 €). »

Aussi, il est proposé la cession de cette parcelle au profit de la SCI Société CML pour un prix de mille six cents euros (1 600 €), étant entendu que les frais liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la cession de la parcelle cadastrée section ZE n°20, située Impasse de Tolignat à Tullins, au profit de la SCI Société CML selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 2 décembre 2024
Le Maire

